

DÉPARTEMENT DU GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers : 28
 Conseillers en exercice : 27
 Quorum : 14

Présents : 21
 Excusés : 6
 Absents : 0
 Procurations : 6

Vote

Favorables : 27
 Défavorables : 0
 Abstentions : 0
 Non votants : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai, à 18 h 30, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de CLERMONT-SAVÈS, sous la présidence de Monsieur Francis IDRAC, Président.

Date d'envoi de la convocation : 16 mai 2024

Présents : Muriel ABADIE, Jeany BARIOULET LAHIRLE, Georges BELOU, Jacques BIGNEBAT, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Claudine DANEZAN, Jean-Claude DAROLLES, Julien DÉLIX, Jean-Luc DUPOUX, Francis IDRAC, Gaëtan LONGO, Yannick NINARD, Frédéric PAQUIN, Denis PÉTRUS, Martine ROQUIGNY, Bernard TANCOGNE, Pascale TERRASSON, Angèle THULLIEZ, Jean-Marc VERDIÉ et Marylin VIDA,

Procurations :

1. Jean-Sébastien KLEIN-MEYER pouvoir à Muriel ABADIE
2. Marylène LANDO pouvoir à Angèle THULLIEZ
3. Francis LARROQUE pouvoir à Pascale TERRASSON
4. Claire NICOLAS pouvoir à Yannick NINARD
5. Gérard PAUL pouvoir à Frédéric PAQUIN
6. Régine SAINTE-LIVRADE pouvoir à Francis IDRAC

Excusés : Jean-Sébastien KLEIN-MEYER, Marylène LANDO, Francis LARROQUE, Claire NICOLAS, Gérard PAUL, Régine SAINTE-LIVRADE

Secrétaire de séance : Bernard TANCOGNE

n° 2024-81

Objet

RESSOURCES HUMAINES

Adoption du « Plan canicule »

Suite à la canicule de niveau 3 et 4 d'août 2023, des mesures ont été prises dans les services de la CCGT / CIAS qui servent de base à l'élaboration du « Plan canicule » afin de prendre en compte les épisodes de fortes chaleurs sur les conditions de travail des agents ainsi que sur l'accueil du public. Ce document met en évidence les services concernés et indique les mesures à mettre en œuvre selon les services et le niveau de canicule.

Ce document a été partagé et validé avec les chef.fes de service Enfance / Jeunesse, Sport-Culture-Tourisme, Services techniques, responsables Piscine et SAAD lors d'une réunion le 04/04/2024. Puis, il a été présenté lors de la réunion Président / VP du mardi 23/04/2024.

Vu l'avis favorable du CST en date du 14 mai 2024, Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité (par 27 voix Pour, 0 voix Contre et 0 abstention) le « Plan canicule » ci-annexé.

Expédié à la Préfecture le 28 mai 2024
Affiché le 28 mai 2024
Certifié et rendu exécutoire par le Président le 28 mai 2024

Fait et délibéré le 23 mai 2024

Pour extrait conforme

Le Président,

Francis IDRAC



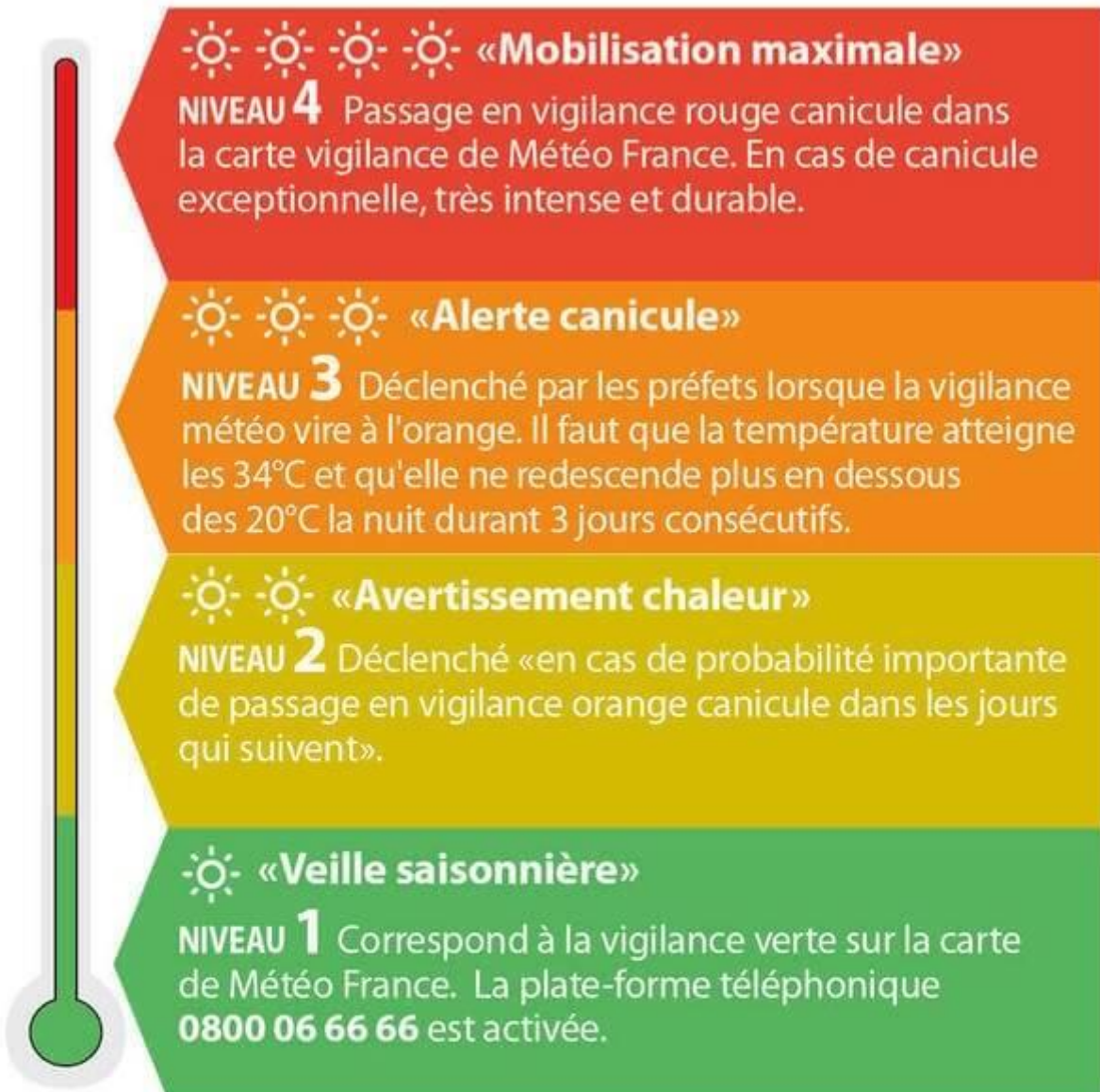


PLAN CANICULE

La canicule est définie par de très fortes chaleurs le jour et la nuit durant au moins 3 jours consécutifs. Elle comprend 2 paramètres : chaleur et durée. Elle peut être détectée par Météo France 5 à 7 jours avant son déclenchement. D'après Météo France, la période propice à la canicule s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, mais elle peut se produire exceptionnellement en dehors de cette période.

Plus les journées sont longues, plus le risque de canicule est élevé : l'ensoleillement est logiquement plus long, réduisant la durée de la nuit quand la température baisse. La canicule se produit donc plus souvent au début de l'été jusqu'à la mi-août, plutôt qu'en fin d'été.

Les 4 niveaux du plan canicule



À partir du niveau 3



- Les personnes âgées sont

regroupées dans des pièces fraîches, le personnel veille à leur hydratation.



- Les personnes âgées et

handicapées isolées à domicile sont visitées par les communes.



- Des messages de prévention sont diffusés dans les médias locaux.

Source : ministère de la Santé

Suite à la canicule de niveau 3 et 4 d'août 2023, des mesures ont été prises dans les services de la CCGT/CIAS qui servent de base à l'élaboration du Plan canicule afin de prendre en compte les épisodes de fortes chaleurs sur les conditions de travail des agents ainsi que sur l'accueil du public. Ce document met en évidence les services concernés et indique les mesures à mettre en œuvre selon les services et le niveau de canicule.

De plus, des travaux ont été actés dans différents bâtiments de la collectivité afin d'améliorer l'accueil des agents et du public.

Ces travaux sont programmés sur le budget 2024 et seront réalisés avant l'été :

- Dortoir climatisé à la maison de l'Enfance
- Travaux d'isolation sur 2 ans dans les bâtiments des STI car les bureaux ne sont pas climatisés
- Salle climatisée à la piscine
- Ventilation de la réserve Piscine
- Changement du congélateur moins énergivore
- Mise en place voile d'ombrage sur l'espace buvette de la piscine
- Mise en place d'une fontaine à eau accessible pour les agents et le public car les pièces d'accueil/buvette ne sont pas climatisées.

I/ Déclenchement du niveau 3 : les mesures à mettre en œuvre au sein de nos services

Communication service RH/Direction : Un mail est adressé à chaque chef de service afin de rappeler l'article 4-4 de la charte du temps de travail ainsi que les consignes de prévention

4.4 Les horaires aménagés en cas de températures extrêmes

Le travail en extérieur par fortes chaleurs et notamment au-dessus de 33° C (recommandation CNAMTS) présente des dangers. La canicule ou des conditions inhabituelles de chaleur peuvent être à l'origine de troubles pour la santé voire d'accidents de travail. Les risques liés au travail par fortes chaleurs en été doivent être repérés et le travail adapté.

Dans ce cadre, le DST ou la Direction pourra mettre en œuvre une adaptation des missions ou des modifications d'horaires et en informera les agents concernés.

Ainsi, il appartient à chaque chef de service de proposer à la Direction une organisation de travail adaptée à la canicule, en fonction des possibilités de climatisation des bureaux par exemple pour les bureaux administratifs.

Pour les ALSH sans climatisation, demander des climatiseurs aux ST et aux mairies et utiliser les espaces climatisés des écoles notamment les salles de classe.

**VAGUES DE CHALEUR,
DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE**

MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER

MANTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOLETS LE JOUR

DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES

MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE

NE PAS BOIRE D'ALCOOL

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES

**EN CAS D'URGENCE,
APPELEZ LE 15**

@MinSoliSante

Ministère des Solidarités et de la Santé

Les services administratifs de la CCGT et du CIAS disposent de bureaux climatisés et de points d'eau.

Une vigilance sera demandée pour les agents de terrain des services du SAAD, ST, Piscine et Enfance ainsi que pour le public fréquentant ces services.

**EN PÉRIODE DE CANICULE,
QUELS SONT LES SIGNAUX D'ALERTE ?**

CRAMPE

FATIGUE INHABITUELLE

MAUX DE TÊTE

FIÈVRE > 38°C

VERTIGES OU NAUSÉES

PROPOS INCOHÉRENTS

SI VOUS VOYEZ QUELQU'UN VICTIME D'UN MALAISE, APPELEZ LE 15

@MinSoliSante

Ministère des Solidarités et de la Santé

II/ Déclenchement du niveau 4 : les mesures à mettre en œuvre au sein de nos services

Communication service RH/Direction :

- Un mail est adressé aux services concernés pour application des mesures décidées
- le service RH et/ou la direction participe à la cellule Plan canicule
- le suivi de l'application des mesures dans les services : lien direct avec les chefs de services/responsables durant toute la durée de la phase canicule de niveau 4

SAAD :

- Achat de gourde isotherme pour les aides à domicile
- Suppression des tâches ménagères des plannings afin d'éviter les déplacements et la pénibilité des missions des aides à domicile
- Répartition des autres interventions jusqu'à 13h/14h (privilégier le travail le matin)
- Appeler les bénéficiaires fragiles afin de s'assurer qu'ils vont bien si pas d'intervention

ST :

- mise en place des horaires aménagés : début anticipé
- privilégier le travail en extérieur le matin

Piscine :

- Suppression des cours d'activités physiques des MNS (cours aquagym/aquabike)
- Aménagement des temps de pause
- Renfort d'équipe MNS et rotation de surveillance des bassins
- Renfort de personnel à l'accueil de 17h jusqu'à la fermeture si nécessaire
- Possibilité d'un aménagement des heures d'ouverture : 10h-14h / 16h-20h avec une tarification spéciale

Enfance :

- Suppression des sorties à l'extérieur (hors piscine)
- Aménagement de créneaux à la piscine avec mise en place d'un transport scolaire, privilégier les enfants des ALSH sans climatisation
- Privilégier les lieux climatisés d'accueil des enfants

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le



ID : 032-200023620-20240523-2024_81-DE

- Pour les ALSH sans climatisation, demander des climatiseurs aux ST et aux mairies et utiliser les espaces climatisés des écoles notamment les salles de classe.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine
Utilisateur : IDRAC Francisc

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|--|
| Numéro de l'acte : | 2024_81 |
| Objet : | RESSOURCES HUMAINES Adoption du « Plan canicule » |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2024-05-23 00:00:00+02 |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 6.4 - Autres actes réglementaires |
| Identifiant unique : | 032-200023620-20240523-2024_81-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|--|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 032-200023620-20240523-2024_81-DE-1-1_0.xml | text/xml | 993 o |
| Document principal (Délibération) Nom original : E81_RH_Adoption_plan_canicule.pdf Nom métier : | application/pdf | 352.1 Ko |
| Document principal (Délibération) Nom original : 81 Annexe_Plan_canicule.pdf Nom métier : | application/pdf | 408.4 Ko |
| 99_DE-032-200023620-20240523-2024_81-DE-1-1_2.pdf | | |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|---------------------------|------------------------------------|
| Posté | 28 mai 2024 à 17h40min00s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 28 mai 2024 à 17h40min01s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 28 mai 2024 à 17h40min04s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 28 mai 2024 à 17h40min10s | Reçu par le MI le 2024-05-28 |